

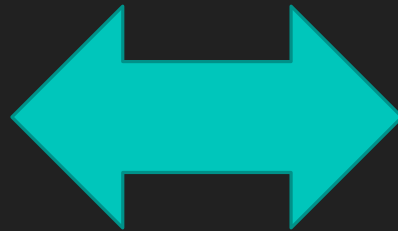
LE CDOS 54 UNE ORGANISATION AU SERVICE DES CLUBS ET DES COMITES

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DE MEURTHE ET MOSELLE



DEUX AXES MAJEURS POUR LE CDOS 54

○ UN RÔLE POLITIQUE DE
LEADER D'OPINION



○ SERVICES AUX CLUBS ET
AUX CD

UN ROLE POLITIQUE A CONFORTER

- Organiser et défendre les intérêts des clubs et des Comités Départementaux
- Être leader d'opinion auprès des représentations parlementaires, départementales, régionales, métropolitaines, nationales, industrielles, préfectorales
- Valoriser le travail des 1650 associations sportives et faire une force de nos 182000 licences
- Garantir l'unité du mouvement sportif et soutenir nos athlètes
- Présence de nos élus aux AG et manifestations

SERVICES AUX CLUBS ET AUX COMITES

DES SERVICES GENERAUX

- Formations PSC1 et sport santé
- Supporterisme et fair-play
- Soirée du mouvement sportif
- Caravane des sports fête du sport
- Jeux de la ruralité
- Basi - Compta

DES SERVICES PERSONNALISES

- Service civique
- Sous traitance sport santé et tremplin sport
- Sous traitance sport insertion
- Gestion administrative

AMBITIONS ET PROSPECTIVES

AMBITIONS

- Apporter plus de services aux bénévoles des clubs et comités
- Garantir les financements publics
- Développer des partenariats privés

PROSPECTIVES

- Créer la maison départementale des services aux clubs et comités
- Créer la fondation du sport départemental

POINT SUR LA FONDATION SOUS EGIDE

CE QUI EST FAIT

- Accord des comités départementaux
- Accord de la fondation de France
- Accord du Département
- Accord de la DDJSCS

Consensus général sur la nécessité d'avoir un outil de ce type pour le sport dans le département

CE QUI RESTE A FAIRE

- Accord des clubs
- Déterminer son mode de financement
(Clubs, comités, particuliers, entreprises) (cotisations, calendrier d'actions et de mobilisation)
- Déterminer son calendrier de lancement
- Assemblée générale constitutive

ROLE DE LA FONDATION SOUS EGIDE

- Assurer le financement des missions d'intérêt général
- Collecter les fonds pour assurer une redistribution équitable
- Pérenniser et garantir un modèle économique pour le sport dans notre département

ACTIONS DES COMITES DEPARTEMENTAUX A METTRE EN OEUVRE

Informier les clubs de la création d'une fondation départementale
(vote des clubs)

Mettre en œuvre la constitution de son apport au capital (5000 € sur 5 ans)
(programmes de collectes, manifestations, crowdfunding, etc.)

Désigner son candidat à l'administration de la Fondation
(vote des clubs)

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS

Utilisez nos services

Relayez les messages sur les réseaux sociaux

Apportez votre contribution

Participez aux événements